



## **Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville**

### **COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL**

#### **SÉANCE DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 20h30 se sont réunis sous la présidence de Monsieur Chermet les membres du Comité Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

#### **Membres en présentiel :**

M. Chermet et M. Rosenfeld (Orry la Ville), M. Gonçalves et M. Dupont (Pontarmé),  
Mme Font et Mme Sueur-Parent (Chaumontel), Mme Gibergues (La Chapelle en Serval),  
M. Lebecq (Coye La Forêt), M. Facq et M. Marchal (Lamorlaye), Mme Chamayou (Gouvieux)

#### **Membres en visioconférence :**

Mme Cellier (Coye La Forêt), Mme Pening (Lamorlaye), Mme Wargnye (Thiers-sur-Thève),  
M. Dubourg (La Chapelle en Serval), M. Toupiol (Gouvieux)

**Absents excusés :** Mme Gobert,  
M. Gaudubois, Guedras, Curtil, et Lefevre.

Le quorum étant atteint la séance a pu valablement débuter à 20h35.

**Secrétaire de séance :** M. Lebecq

Monsieur le Président commente l'ordre du jour et informe le Comité Syndical du déroulement de la séance.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 FEVRIER 2021**

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

**Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **2. COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **Commission « Finances » :**

Pas de nouvelle réunion, quelques ajustements mineurs suite à clôture des comptes 2020.

### **Commission « Technique » du 22 mars 2021**

Participants : 11 délégués : (Voir liste des participants)  
1 invité : Fabien DOS SANTOS (« Coye en transition » & AU5V)

#### **Sujets abordés :**

- Retour sur l'opération « commando » menée le 17 mars 2021 ;
- Réaménagement et équipement des abris "2 roues" ;
- Modernisation du parc de vidéoprotection ;
- Débat sur l'optimisation de nos charges d'entretien
- Projets d'aménagements cyclables envisageables : reporté

#### **Suite convenue des opérations :**

- Améliorer notre communication vers les usagers (newsletter + comité d'usagers) ;
- Consulter la société SOCOMSYS pour solliciter un devis (vidéosurveillance) ;
- Consulter Mme MUZARD (définition des besoins et consultation « espaces verts ») ;
- Consulter ABRI PLUS pour un devis concurrent (Déplacement du double abri vélos) ;
- Contacter SNCF 1001 gares pour instruire la mise à disposition du petit local vacant.

#### **Monsieur le Président informe l'assemblée des avancées suivantes :**

- M. Lebecq a transmis des éléments à Mme MUZARD qui fera part d'une première analyse et/ou proposition de travail probablement fin de semaine prochaine ;
- Une rencontre est prévue sur site le 12 avril prochain à 14H avec la société SOCOMSYS pour la vidéosurveillance ;
- La société DEMARLY a revu son devis suite à une visite sur site le 23 mars 2021, il s'élève à 2 395 € HT pour le déplacement du double abri. La société ABRI PLUS a établi de son côté un devis qui s'élève à 2 215 € HT ;
- M. Viscaya (SNCF 1001 gares) a été recontacté (voir au paragraphe suivant).

### 3 POINT SUR L'ACTIVITÉ & INFORMATIONS DIVERSES

#### 3.1 Activité des parkings

Les données d'exploitation du 1<sup>er</sup> trimestre sont présentées ci-dessous :

Type abonnement :	Nombre abonnés au 31/03/2021		
	Classique	Etudiant	Total
Chaumontel	48	1	49
Coye-la-Forêt	230	7	237
Externe	41	1	42
Gouvieux	24	0	24
La Chapelle en Serval	110	7	117
Lamorlaye	324	15	339
Orry-lla-Ville	172	2	174
Pontarme	47	0	47
Senlis	98	9	107
Thiers sur Thève	23	3	26
<b>TOTAL</b>	<b>1117</b>	<b>45</b>	<b>1162</b>

Liste d'attente au 31/03/2021		
Classique	Etudiant	Total
2	0	2
4	1	5
1	1	2
0	0	0
3	0	3
5	1	6
4	1	5
1	0	1
3	0	3
1	0	1
<b>24</b>	<b>4</b>	<b>28</b>

Résiliations 1er Trimestre 2021	Classique	Etudiant	Total
Résiliation pour raison personnelle	72	13	85
Résiliation pour non paiement	29	3	32
Résiliation pour non fourniture de PJ	0	2	2
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>18</b>	<b>119</b>

Recettes 1er Trimestre 2021	Janvier	Février	Mars	Total	% Budget
CB (bureau)	339,00 €	- €	6 634,00 €	6 973,00 €	27,3%
Chèque	60,00 €	120,00 €	3 318,00 €	3 498,00 €	
Ligne	4 588,90 €	1 634,00 €	29 868,90 €	36 091,80 €	
Prélèvement	18 827,00 €	18 976,00 €	19 240,00 €	57 043,00 €	17,0%
Horodateur (CB)	3 852,60 €	3 353,40 €	3 823,60 €	11 029,60 €	
<b>Total</b>	<b>27 667,50 €</b>	<b>24 083,40 €</b>	<b>62 884,50 €</b>	<b>114 635,40 €</b>	<b>25,8%</b>

Malgré une nette augmentation du nombre de résiliation enregistrées ces derniers mois, le nombre d'abonnés ne fléchit pas, du fait de nouveaux arrivants. La tendance est tout de même préoccupante.

Pour l'instant, nos recettes sont conformes à nos espérances budgétaires, dans la mesure où nous ne fondions pas trop d'espoir au sujet des recettes « horodateurs » pour les 6 premiers mois de l'année.

### 3.2 Nouvelle procédure de transferts des fonds vers la trésorerie

Un de nos parcmètres accepte les espèces, et génère un flux d'espèces régulier vers la trésorerie de Senlis. Cette régie génère un travail de comptage et de manipulation d'espèces, dans nos bureaux et à la trésorerie.

La DGFIP s'est lancée dans une restructuration, et n'acceptera plus de dégagement d'espèces à ses guichets, à compter de mai prochain.

Il convient donc d'organiser le transport des fonds en numéraire en passant un contrat avec une société spécialisée (LOOMIS), avec qui la DGFIP a conclu un marché, auquel nous pouvons nous référer. La DGFIP prendra à sa charge le comptage des fonds.

La société LOOMIS a effectué une visite de nos locaux le mardi 30 mars.

Aucun aménagement requis au niveau des locaux. La seule « contrainte » est de garantir que le personnel de LOOMIS ne croisera jamais une personne du public lors de l'opération de transfert de fonds (fermeture quelques minutes du bureau).

Il s'agira d'un service à la demande, ou régulier avec une fréquence à définir en fonction de nos besoins (sur les créneaux de passage qui seront proposés).

Coûts de la prestation :

- Desserte transport : 29,80 €
- Incidence gazole : 2,10 €
- Ad Valorem : 0,06 € / 1 000 € transportés
- Comptage Billet : 0,59 € / 1 000 € (sans objet)
- Comptage Pièce : 6,10 € / 1 000 € (pris en charge DGFIP)

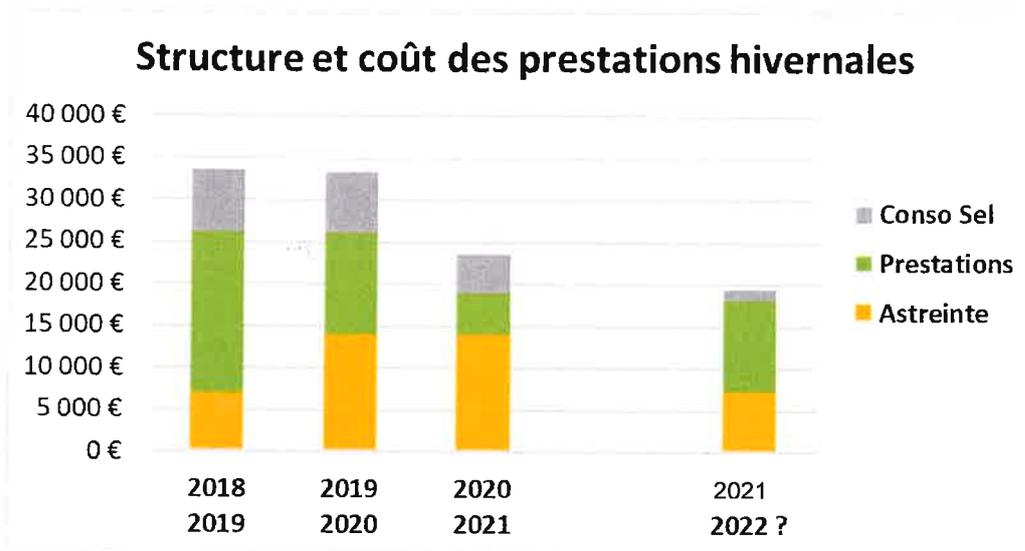
Coût SICGPOV : 31,90 € / transport + 0,6% des montants transportés.

Pour information, cela aurait conduit aux frais suivants, par rapport aux recettes « espèces » des années précédentes :

Année	Recettes	Frais
2018	8 757 €	255 € / an
2019	6 791 €	192 € / an
2020	2 992 €	96 € / an

### 3.3 Gestion hivernale : Bilan 2020-2021

Monsieur Le Président présente le bilan de la gestion de la période hivernale qui vient de se terminer, et donne des perspectives pour la prochaine :



L'énergie déployée cet hiver pour mieux encadrer les prestations a porté ses fruits : puisque l'on constate 10 000 € d'économie par rapport aux 2 hivers précédents.

On peut envisager d'économiser encore 4 000 à 5 000 € l'an prochain :

- En réduisant l'astreinte (2 personnes seulement) ;
- En cadrant bien les interventions comme cette année ;
- En optimisant nos achats de sel.

### 3.4 Derniers évènements & sujets en cours

- **Sujets en suspens :**

Demande de rescrit administratif (amortissements) : ce document reste à préparer (des réserves ont été confirmées par la trésorerie en marge du compte de gestion).

Échanges avec la Mairie pour la question des FPS : Quelques principes sont partagés, mais une convention reste à finaliser.

- **Achat subventionné d'arceaux à vélos**

Les 50 arceaux ont été achetés (A.C.A. Verberie) et livrés le mardi 23 février 2021.

Montant :  $50 \times 46,50 = 2\,325$  € (à régler) -  
Subvention ALVEOLE escomptée 1 395 € (60%)

Il apparaît désormais urgent de faire poser les arceaux pour pouvoir toucher la subvention.



- **Demande de subventions CCAC pour « vidéosurveillance »**

Des contacts ont été pris auprès de l'Aire Cantilienne pour savoir si des subventions étaient envisageables pour le SICGPOV, notamment dans le cadre de l'amélioration du parc de vidéoprotection.

Il s'avère que la CCAC n'a pas vocation à accompagner les investissements réalisés par un SIVU (d'autant que le SICGPOV regroupe des communes extérieures à son périmètre). Cela pourrait être considéré comme une dépense irrégulière par le Trésor Public. Le SICGPOV se finance en effet principalement par des produits de service ou des participations de ses communes membres.

En revanche la CCAC pourrait accompagner le SICGPOV de différentes manières :

- Pour satisfaire des besoins ponctuels d'ingénierie (mutualisation des bonnes pratiques), sans contrepartie aucune ;
- En lui faisant bénéficier des prestations de service encadrées dans le marché d'entretien / maintenance / renouvellement du parc de vidéoprotection conclu par la CCAC (Avenant au marché CCAC pour élargir son périmètre, et convention CCAC / SICGPOV pour régler les apports proportionnels des uns et des autres).

- **Abri vélo sécurisé (PNR)**

Monsieur le président rappelle l'historique « administratif » récent de ce projet :

- Août / septembre 2020 : rencontre avec les partenaires et réactivation du projet ;
- 09 novembre 2020 : Demande Préalable de travaux (« DP ») déposée par le PNR (Maître d'Ouvrage) ;
- 07 décembre 2020 : Demande de pièces complémentaires par le service instructeur de la CCAC (LRAR) ;
- 08 janvier 2021 : Production de pièces complémentaires par le PNR (explications, sans modification) ;
- 12 février 2021 : Avis favorable sur la DP, adressé au PNR par l'UDAP (ABF) ;
- 15 mars 2021 : Relance du PNR par le SICGPOV concernant l'avancée du dossier (expiration du délai réglementaire de 2 mois) ;
- 17 mars 2021 : il appert que les services « environnement » et « urbanisme » de la Préfecture sont en désaccord : l'un estime (s'agissant d'un site classé) que le projet doit être validé en « commission des sites ». Après de nombreux échanges, une issue est envisagée : Arrêté du Préfet pour déroger à la règle (et éviter le passage en commission des sites) – délai probable 1 à 2 mois ;
- 19 mars 2021 : Signature de la commande du mobilier à ABRIPPLUS par le président du PNR ;
- 23 mars 2021 : Le service environnement de la Préfecture confirme qu'il prépare une « autorisation spéciale », et interroge l'UDAP (pour savoir si elle souhaite émettre un avis spécifique ou si l'on peut se limiter à celui rendu au titre de l'urbanisme) ;
- 30 mars 2021 : Demande de renseignements par ABRIPPLUS, nécessitant un contrôle in situ de la pente du terrain (avec le PNR).

Suite des opérations :

- Établissement d'un relevé topographique du terrain et échanges avec ABRIPUS pour trouver une solution technique adaptée à la situation (pose non garantie par le fabricant car pente excessive).
- Demande d'Intervention de Commencement de Travaux (« DICT ») ;
- Choisir une entreprise et engager les travaux préparatoires.

- **Local vacant SNCF**

Monsieur le président fait part à l'assemblée des éléments recueillis lors de son échange téléphonique du 02 avril 2021 (avec M. VISCAYA – SNCF « 1001 gares ») :

Si l'on confirme notre intérêt pour le local, la suite des opérations serait la suivante :

- Confirmer notre intérêt auprès de « 1001 gares » ;
- Faire chiffrer les travaux de remise en état du local (porte, fenêtre, toiture, etc.) ;
- Faire valider la prise en charge des travaux par SNCF 1001 gares ;
- Négocier les conditions de mise à disposition du local ;
- Modifier la destination du bâtiment « stockage » => « ERP » : « DACAM » à faire (Délai 4 mois + 1 pour l'ABF) ;
- Convention d'occupation temporaire (« COT ») + délégation de Maîtrise d'Ouvrage au SICGPOV ;
- Engagement des travaux (prise en charge par SNCF) ;
- Réalisation et suivi des travaux.

Horizon envisageable pour la mise à disposition de cet abri sécurisé : printemps 2022.

#### **4 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020**

Avant d'aborder les aspects financiers et budgétaires, le président fait quelques rappels concernant la comptabilité des finances publiques :

L'ordonnateur désigné pour la collectivité (en l'espèce le président du SICGPOV) est seul habilité à apprécier l'opportunité d'une dépense ou à constater l'existence d'une recette. Il n'a toutefois pas le droit de manipuler l'argent public, seul le comptable public peut le faire.

Le comptable est chargé uniquement de l'encaissement des factures et du règlement des fournisseurs. Il appartient ainsi au comptable public, sur ordre de l'ordonnateur, d'encaisser ou de décaisser l'argent public.

Cette séparation des ordonnateurs et des comptables est le grand principe qui permet de garantir :

- Le contrôle, en permettant de repérer les erreurs et irrégularités en amont, avant que l'argent n'ait quitté la caisse publique ;
- La probité, car deux agents sont moins tentés de s'écarter des règles qu'un seul.

Il en résulte deux comptabilités distinctes :

- Le compte de gestion est établi « sur chiffres » par le receveur de la collectivité. Il résume la gestion de l'année écoulée et présente la situation comptable et patrimoniale à la clôture de l'exercice.
- Le compte administratif est établi par l'Ordonnateur, Il rend compte des opérations budgétaires exécutées dans l'année.

### a) Approbation du Compte de Gestion 2020

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable. Ce compte de gestion 2020 doit être identique au compte administratif 2020, comme cela est vérifiable sur les planches suivantes :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires totales (a)	121 885,00	957 412,00
Titres de recette émis (b)	9 672,50	344 032,59
Réductions de titres (c)		62 253,16
Recettes nettes (d = b - c)	9 672,50	281 782,43
<b>DEPENSES</b>		
Autorisations budgétaires totales (e)	121 885,00	957 412,00
Mandats émis (f)	18 801,58	443 949,26
Annulations de mandats (g)		14 067,94
Depenses nettes (h = f - g)	18 801,58	429 881,32
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
(d - h) Excédent		147 208,89
(h - d) Déficit	9 129,08	

CG 2020 – page 18 / 48

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	<b>A1</b>

CA 2020 – page 5 / 24

#### EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	A	B	G	H	
Section d'exploitation	428 991,32		281 782,43		-147 208,89
Section d'investissement		18 801,58		9 672,50	-9 129,08

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **b) Approbation du Compte Administratif 2020**

M. le Président présente à l'assemblée les dépenses et les recettes des sections d'exploitation et d'investissement du compte administratif.

Le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Syndical, sous la présidence de M. Dupont,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2121-14 et L-2121-21,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal,

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

### c) Affectation des résultats 2020

Monsieur Chermet reprend la présidence et présente l'affectation des résultats :

**Excédents reportés de l'exercice 2019**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		418 879,49 €		44 385,74 €	- €	463 264,73 €
Opérations de l'exercice	428 991,32 €	291 782,43 €	18 801,58 €	9 672,50 €	447 792,90 €	291 454,93 €
Totaux	428 991,32 €	700 661,92 €	18 801,58 €	54 057,74 €	447 792,90 €	754 719,66 €
Résultat de clôture (=CA)		271 670,60 €		35 256,16 €		306 926,76 €

**Excédents à reporter de l'exercice 2020 (Sur l'exercice 2021)**

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

### d) Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Président rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire du 10 février 2021, avaient été présentés :

- Les résultats financiers de l'année 2020 ;
- Une évaluation « sincère » des recettes et dépenses envisageables pour 2021 ;
- Une évaluation des montants d'investissements envisageables pour l'année 2021 ;
- Un premier estimatif budgétaire pour 2021.

La clôture des comptes 2020 n'a pas révélé de surprise.

Trois ajustements (d'un cumul de -200 €) ont toutefois été effectués au niveau des dépenses de fonctionnement par rapport au projet de budget présenté le 10 février :

Rubrique	10 février 2021	Ajustement	Motif de l'ajustement	Budget 2021
611 « Sous-traitance »	30 000 €	- 4 400 €	<b>Prise en compte de la dépense réelle</b> (prestations hivernales 2020-2021)	25 600 €
6132 « Location immo »	28 400 €	- 400 €	<b>Prise en compte de la dépense réelle</b> pour les loyers 2021 (SNCF et Institut de F.)	28 000 €
651 « redevance »	3 500 €	+ 4 600 €	<b>Factures non payées en 2020</b> (PARKEON – Maintenance horodateurs)	8 100 €

*Nota : La rubrique « 651 Redevances pour concession » est devenue « 6518 Autres charges de gestion courante »*

Monsieur le président commente les ajustements réalisés dans les différents tableaux qui avaient été présentés en février 2021 (voir page suivante), et fait les quelques observations complémentaires suivantes :

Les dépenses d'investissement ne comprennent que de « dépenses d'équipement » (pas de charges financières, emprunts...)

Cette année le vote s'effectuera « par chapitre » (et non « par opération »), ce qui donnera un peu de souplesse et évitera de voter en cours d'année des modificatifs budgétaires entre certaines opérations.

Il est proposé de répartir les dépenses d'investissements comme suit :

- 5 500,00 € pour le chapitre « 20 » (Frais d'études engagés par des tiers en vue d'un investissement)
- 56 935,96 € pour le chapitre « 21 » (Aménagement, Matériel de bureau & informatique, Mobilier)
- 15 000,00 € pour le chapitre « 23 » (Installation de biens et mobilier extérieur = « travaux »)

Le président rappelle que les recettes d'investissement comprennent :

- Des recettes « certaines » :	Dotation d'amortissement	8 955,00 €
(car déjà acquises)	Report d'excédent 2020	35 256,16 €
	<b>Total des recettes « certaines » :</b>	<b>44 211,16 €</b>
- Des recettes « incertaines » :	Excédent budgétaire attendu	18 224,80 €
(qui dépendront des recettes :	Excédent budgétaire espéré	15 000,00 €
	<b>Total des recettes « incertaines » :</b>	<b>33 224,80 €</b>

Le président expose, à titre indicatif, une projection des investissements susceptibles d'être réalisés en 2021, selon l'avancement budgétaire effectif :

Liste des projets d'investissements "engageables" 2021	Origine données	Dépense	Subvention	Possible début 2021	Différé fin 2021	Global
Abri vélo sécurisé = travaux préparatoires (travaux SICGPOV)	Estimation	15 000,00 €		15 000,00 €		14 400,00 €
Abri vélo sécurisé = Achat et pose de l'abri (quote-part 30%)	Devis	33 000,00 €	-23 100,00 €	9 900,00 €		
Abri vélo sécurisé = travaux préparatoires (subvention PNR 70%)	Estimation		-10 500,00 €		-10 500,00 €	
Achats arceaux vélos : 50 arceaux à 46,50 €	Devis	2 325,00 €		2 325,00 €		6 325,00 €
Achats arceaux vélos : Subvention FUB & ROZO 60%	Devis		-1 395,00 €	-1 395,00 €		
Déplacement du double abri vélos (devis DEMARLY)	Devis	2 395,00 €		2 395,00 €		
Pose des nouveaux arceaux vélos (devis DEMARLY)	Devis	3 000,00 €		3 000,00 €		2 135,00 €
Aménagement d'une aire d'auto-stop coté "Forêt" (devis DEMARLY)	Devis	2 135,00 €		2 135,00 €		
Rénovation de la baie vidéo (devis DACHE)	Devis	4 345,00 €		4 345,00 €		27 395,00 €
Rénovation du parc de caméras (devis DACHE)	Devis	23 050,00 €			23 050,00 €	
Remplacement non prévu de matériel (Provision)	Estimation	1 500,00 €		1 500,00 €		1 500,00 €
Avant projet sécurisation des liaisons cyclables (étude préalable)	Estimation	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
Avant projet extension des bureaux (étude préalable)	Estimation	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
Informatique : achat d'un vidéo projecteur (serait utile)	Estimation	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
				<b>44 205,00 €</b>	<b>12 550,00 €</b>	<b>56 755,00 €</b>

Modifications apportées au projet de budget présenté en (section fonctionnement) :

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	318 050,00	0,00	242 715,00	242 715,00	242 715,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 850,00	0,00	163 850,00	163 850,00	163 850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 950,00	0,00	26 934,20	26 934,20	26 934,20
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>514 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>433 499,20</b>	<b>433 499,20</b>	<b>433 499,20</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	335 062,00	0,00	271 670,60	271 670,60	271 670,60
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	49 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>889 912,00</b>	<b>0,00</b>	<b>705 169,80</b>	<b>705 169,80</b>	<b>705 169,80</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	14 400,00		33 224,80	33 224,80	33 224,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	53 100,00		8 955,00	8 955,00	8 955,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>67 500,00</b>		<b>42 179,80</b>	<b>42 179,80</b>	<b>42 179,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>957 412,00</b>	<b>0,00</b>	<b>747 349,60</b>	<b>747 349,60</b>	<b>747 349,60</b>

- 200 € de dépenses réelles d'exploitation  
 et + 200 € vers la section investissement  
 Au final : Budget Dépenses totales inchangées  
 (par rapport à la proposition du 10 février 2021)

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	509 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 548,00	0,00	15 379,00	15 379,00	15 379,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>524 648,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 679,00</b>	<b>475 679,00</b>	<b>475 679,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Réprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>524 648,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 679,00</b>	<b>475 679,00</b>	<b>475 679,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	13 885,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>13 885,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>538 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 679,00</b>	<b>475 679,00</b>	<b>475 679,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	271 670,60
--	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	747 349,60
--	------------

Budget « Recettes d'exploitation » inchangé  
 (par rapport à la proposition du 10 février 2021)

Report de l'exercice 2020 inchangé  
 (par rapport à la proposition du 10 février 2021)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du budget primitif 2021 qui a été adressé à tous les membres du conseil parmi les documents d'entrée de la séance :

<b>EXPLOITATION</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	747 349,60	475 679,00
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 271 670,60
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>747 349,60</b>	<b>747 349,60</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	77 435,96	42 179,80
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 35 256,16
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>77 435,96</b>	<b>77 435,96</b>

- Vu les collectivités Territoriales et notamment son article L-2312-1 à L2312-4,
- Après lecture des propositions du président tant à la section de fonctionnement (exploitation) qui s'équilibre à la somme de 747 349.60 € qu'à la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 77 435.96 €, pour un montant total de 824 785.56 €.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 présenté par le Président et vote les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

## PROCHAINES ÉCHÉANCES :

Avant de clore les débats, le président propose d'organiser les travaux à venir comme suit :

- En mai 2021 : **Commission « Modernisation »**

Sujets :

Révision du règlement intérieur

Réflexion sur les tarifs et modalités « covoiturage »

Sécurisation des pistes cyclables.

- En juin 2021 : **Commission « Appels d'Offres »** (Marché(s) à renouveler)

Membres :

M. Rosenfeld, Facq, Lebecq, Dupont, et Goncalves (titulaires)

Mmes Cellier, Font, Mme Sueur-Parent, et M. Marchal, M. Gaudubois (suppléants)

Sujets :

Entretien :

Validation des cahiers des charges d'entretien (« parkings » et « espaces verts »)

Consultation d'entreprises ;

Choix d'un ou plusieurs prestataires.

Gardiennage :

Validation des pièces de consultation (visioconférence)

Dépouillement des offres reçues + Choix du prestataire (commission).

- Entre le 05 et le 09 juillet 2021 : **prochain Conseil syndical.**

Il est convenu en réunion des dates suivantes :

Mercredi **19/05/2021** à 20H30 : commission « modernisation »

Judi **10/06/2021** à 20H30 : commission d'appel d'offres

Mercredi **07/07/2021** à 20H30 : Comité Syndical

## Questions diverses :

M. Goncalves fait remarquer que des travaux de peinture seront à prévoir car le double abri vélos se situera (après déplacement) au niveau des places « covoiturage » actuelles.

M. Chermet répond que ces travaux seront effectués plus tard, aux beaux jours.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h05.

